



Paris, le 10 janvier 2020

Une manifestation pacifique des avocats et du personnel du service public de la justice réprimée sur ordre du garde des sceaux

Ce vendredi 10 janvier à l'occasion de la rentrée solennelle de la Cour de cassation en présence de la garde des Sceaux, alors que les avocats d'Île-de-France étaient venus en nombre dire leur colère à la garde des Sceaux de ne la voir défendre ni leur système de retraite autonome et solidaire ni le service public de la justice, les forces de l'ordre ont repoussé l'accès de leur propre Palais à nombre d'entre eux.

Plus grave encore, au prétexte de violences que plusieurs témoins contestent, un éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse venu défendre le service public de la justice, a été violemment interpellé et placé en garde à vue en marge de ce rassemblement pacifique.

Nul n'aurait pu imaginer que la Ministre de la Justice aurait recours à la force publique pour empêcher les avocats de se faire entendre contre ce projet de réforme qu'ils dénoncent en vain depuis le mois de septembre 2019.

Ces violences inacceptables en disent long sur le mépris de ce gouvernement du rôle de l'Avocat et des auxiliaires de justice dans un État de droit. Un gouvernement qui n'aime pas les acteurs essentiels de la justice n'aime pas l'état de droit.

Pour ces raisons, le Syndicat des avocats de France apporte son soutien à l'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse injustement interpellé et appelle tous les avocats à amplifier le mouvement contre la réforme des retraites.